



**Municipalité de Chartierville**  
**27, rue St-Jean-Baptiste**  
**Chartierville, Qc J0B 1K0**

## **AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :**

Le lundi 12 janvier 2026, à la session régulière du conseil municipal de Chartierville, a été adopté et entre en vigueur :

---

**RÈGLEMENT N° 2025-07 RÉVISANT LE RÈGLEMENT 2022-02  
CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE  
DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE CHARTIERVILLE**

---

Celui-ci peut être pris en communication sur les heures régulières d'ouverture du bureau municipal de la municipalité de Chartierville ainsi que sur le site web de la municipalité de Chartierville, chartierville.ca.

**DONNÉ** à Chartierville, ce 14<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2026.

Paméla Blais  
Directrice générale et greffière-trésorière

---

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Paméla Blais, greffière-trésorière de la Municipalité de Chartierville, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, ce mercredi 14 janvier 2026, entre 8h et 16h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 14<sup>e</sup> jour de janvier 2026.

Paméla Blais  
Directrice générale et greffière-trésorière